

## **Mairie de Valsonne**

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2015

Par convocation en date du 27 mars 2015, le Conseil Municipal s'est réuni le 2 avril à 20h30.

Étaient présents : L'ensemble des membres du conseil.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2015 ;
- ✓ Avis sur le projet éolien du « Beaujolais Vert » porté par EDF Energies Nouvelles ;
- ✓ Budgets :
  - comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes (ZA Chaboud et assainissement)
  - comptes de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes (ZA Chaboud et assainissement)
  - affectations des résultats 2014 ;
  - taux de fiscalité locale 2015 ;
  - fiscalisation de la contribution au SYDER 2015 ;
  - budgets primitifs du budget principal et du budget annexe ZA Chaboud.
  - convention avec le département du Rhône pour adhérer à l'agence d'ingénierie Départementale ;
- ✓ Autorisation d'inscription d'un ciboire à l'inventaire des monuments historiques ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses...

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Michèle Collin est désignée secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2015**

En introduction, M. le Maire annonce qu'un courrier a été envoyé à la Fédération de la Chasse pour les dégâts occasionnés par les sangliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le compte rendu.

### **3. Avis sur le projet éolien du « Beaujolais Vert » porté par EDF Energies Nouvelles.**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de donner un avis consultatif sur le dossier de demande de permis de construire déposé le 24 décembre 2014 par la SAS du parc éolien du Beaujolais Vert, filiale d'EDF Energies Nouvelles.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est aussi conditionné à la révision du Plan d'Occupation des Sols entraînant le passage en Plan Local d'Urbanisme.

Le projet a fait l'objet d'une présentation en conseil municipal le 31 octobre 2014. Monsieur le Maire présente les éléments de contexte intervenus depuis :

- Un courrier signé par une vingtaine d'habitants de Valsonne, des Sauvages, de Ronno, de St-Appolinaire contre ce projet a été envoyé aux élus de la COR, ces personnes se posent des questions sur l'impact sanitaire et visuel pour les habitations les plus proches.
- Un sondage a été réalisé par un groupe de Valsonnais auprès de la population. Sur 268 personnes consultées : pour, contre, sans avis :

**40 favorables, 196 défavorables, 32 sans avis.**

M. le Maire a résumé la réunion organisée en sous-préfecture en présence des porteurs de projet et des services instructeurs de l'Etat (DREAL et DDT) :

- La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a relevé après visite sur site, l'impact paysager de proximité important sur le bourg de Valsonne, de St-Appolinaire et les hameaux de Langenève, des Salles et du Giroudon.
- La DREAL a noté l'absence d'information des habitants des hameaux les plus proches.
- EDF Energie nouvelle confirmait que 5 éoliennes constituent le seuil de rentabilité du projet et qu'aucune autre proposition n'était possible.

Deux procédures se déroulent en parallèle :

- Le permis de construire instruit par la DDT pour le Préfet du Département.
- L'autorisation liée à une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement instruite par la DREAL pour le Préfet de Région. C'est dans ce cadre que se déroulerait l'enquête publique.

Ces procédures devraient durer un an minimum.

Le Conseil Municipal pense ne pas avoir été associé tout au long de l'étude et d'être mis devant le fait accompli.

Un débat a lieu autour du projet présenté par EDF Energie Nouvelle.

**Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer par un vote à bulletin secret.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**EMET un avis défavorable (3 pour, 12 contre) sur le dossier de demande de permis de construire pour l'installation de cinq éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Valsonne tel que déposé le 24 décembre 2014 ;**

**INDIQUE qu'il reste favorable au principe de l'accueil d'un projet éolien sur la commune de Valsonne et prêt à étudier un nouveau projet.**

#### **4. Budgets et comptes administratifs en K€ (millier d'euros)**

##### **Compte administratif 2014 et compte de gestion du budget principal et des budgets annexes (ZA Chaboud et assainissement).**

##### **Budget Principal**

##### **FONCTIONNEMENT (hors report)**

- Recettes de fonctionnement courant : 700 K€
- Dépenses de fonctionnement courant : 459 K€
- Résultat financier : - 20 K€
- Produits exceptionnels : 27 €

**Soit un excédent annuel pour la section de fonctionnement de 246 K€.**

##### **INVESTISSEMENT (hors report)**

- Recettes d'investissement : 559 K€
- Dépenses d'investissement : 456€

Soit un excédent annuel pour la section d'investissement de 103 K€

L'excédent de fonctionnement et les réserves liées au report des années précédentes ont permis de réaliser ces dépenses d'investissement sans avoir recours à un emprunt supplémentaire.

##### **Budget Chaboud**

##### **FONCTIONNEMENT (hors report)**

- Recettes de fonctionnement courant : 34 K€
- Dépenses de fonctionnement courant : 0 K€

Soit un excédent annuel pour la section de fonctionnement de 34 K€.

##### **INVESTISSEMENT (hors report)**

- Recettes d'investissement : 0 K€
- Dépenses d'investissement : 0 K€

Soit un excédent annuel pour la section d'investissement de 0 K€

##### **Budget assainissement**

##### **FONCTIONNEMENT (hors report)**

- Recettes de fonctionnement courant : 16 K€
- Dépenses de fonctionnement courant : 17 K€

Soit un déficit pour la section de fonctionnement de -1 K€.

##### **INVESTISSEMENT (hors report)**

- Recettes d'investissement : 14 K€
- Dépenses d'investissement : 9 K€

Soit un excédent pour la section d'investissement de 5 K€

Il convient de noter que la compétence assainissement a été transférée à la COR en cours d'exercice.

## **Budget Primitif 2015 et Budget Annexes 2015**

### **Budget Principal**

- Recettes de fonctionnement : 677 K€
- Dépenses de fonctionnement : 856 K€
- Résultat de fonctionnement reporté : 179 K€
- Recettes d'investissement : 967 K€
- Dépenses d'investissement : 936K€
- Solde d'exécution reporté : 31 K€

Il s'établit au total en dépenses et recettes à 1 822 K€

### **Budget annexe Chabout**

- Recettes de fonctionnement : 0 K€
- Dépenses de fonctionnement : 0 K€
- Excédent de fonctionnement reporté : 24 K€
- Recettes d'investissement : 0K€
- Dépenses d'investissement : 4 K€
- Reste à réaliser : 10 K€
- Solde d'exécution reporté : 10 K€

Il s'établit au total en dépenses et recettes à 24 K€

Les budgets s'équilibrent sans emprunt.

### **Affectation des résultats 2014.**

M. le Maire propose le report des résultats des comptes administratifs aux budgets primitifs 2015.

L'ensemble des documents sont disponibles en Mairie.

### **Taux de fiscalité locale 2015**

M. le Maire rappelle les taux de taxes votés en 2014 :

- Taxe d'habitation : 6,13%
- Foncier Bâti : 13,73%
- Foncier Non bâti : 28,19%

M. le Maire propose de ne pas modifier ces taux de fiscalité bien qu'ils soient très éloignés de la moyenne départementale et nationale.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

**FIXE** les taux de fiscalité 2015 à :

- Taxe d'habitation : 6,13%
- Taxe sur le foncier bâti : 13,73%
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,19%

**AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre cette décision.

### **Fiscalisation de la contribution au SYDER 2015.**

M. le Maire indique que les communes peuvent financer les contributions aux syndicats auxquels elles adhèrent :

- soit en fiscalisant sur les impôts directs locaux,
- soit en inscrivant cette participation dans leur budget.

La contribution de la commune au SYDER pour 2015 s'élève à 55 125,83 €.

M. le Maire propose de répartir la participation SYDER de la manière suivante :

- Budget communal : 33 000 €
- Fiscalisation : 22 125,83 €

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de répartir la participation 2015 de la commune au SYDER telle qu'indiquée ci-dessus ;

**AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre cette décision.

### **5. Convention avec le département du Rhône pour adhérer à l'agence d'ingénierie départementale**

Monsieur le Maire indique que le contexte réglementaire de plus en plus complexe et le retrait des services déconcentrés de l'Etat des missions d'ingénierie publique peuvent placer les élus locaux dans des situations difficiles pour mettre en œuvre leur politique d'investissement.

Le Département est un partenaire traditionnel des communes à travers notamment les financements apportés aux différents projets au titre des contrats pluriannuels. Dans ce cadre, il peut être délivré, de façon informelle, conseils et assistance pour mener à bien ces projets.

Fort de ce constat, le Conseil Général lors de la séance du 30 janvier 2015, a souhaité pouvoir apporter son assistance aux collectivités, dans l'exercice de leurs missions, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales et le projet de loi NOTRe au titre de la solidarité territoriale. Dans cet esprit, le Département a approuvé la création d'une agence technique départementale en régie.

Cette dernière qui s'appuiera notamment sur le réseau des Maisons du Rhône, par le biais de la convention cadre objet de la présente délibération.

Elle interviendra dans les domaines suivants :

- Voirie / aménagement de l'espace public;
- Bâtiment / maîtrise de l'énergie ;
- Eau / Assainissement / cours d'eau ;
- Aides européennes ;
- Ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic, évaluation et conduite de projets, aides documentaires...).

L'assistance apportée par l'agence technique s'exercera principalement et à titre gratuit au stade du conseil, et à titre optionnel et onéreux pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou pour la maîtrise d'œuvre.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

**SOUHAITE** bénéficiaire de l'assistance proposée par le Département ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique.

## **6. Autorisation d'inscription d'un ciboire à l'inventaire des monuments historiques.**

Monsieur le Maire indique que la Conservation des Antiquités et objets d'art du Département du Rhône lui a fait part de l'intérêt que présentait le ciboire d'un orfèvre anonyme lyonnais, datant de la toute fin du XVIIème siècle et conservé dans la commune de Valsonne.

La commission départementale des objets mobiliers qui s'est réunie le 5 décembre 2014 a souhaité l'inscrire au titre des monuments historiques.

Les objets de cet orfèvre étant assez rares sur le territoire national, la commission a souhaité faire une demande de classement qui requiert l'accord écrit du conseil municipal sous la forme d'une délibération.

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à la proposition.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
AUTORISE le classement du ciboire au titre des monuments historiques.**

## **7. Informations et questions diverses**

Les travaux d'acoustiques de la salle des fêtes seront réalisés prochainement. Jean-Yves Rosset demande aux membres du conseil de lui faire parvenir des photos du village afin que la société qui s'occupe des travaux puisse les reproduire sur les 2 tentures.

Un radar pédagogique a été installé à l'entrée du village en venant du col du Pilon.

Michèle Collin présente le dernier devis d'Urban Park pour l'aménagement du terrain de jeux pour les enfants au verger d'un montant de 16.000 euros, dont 6.000 euros d'installation et de mise en place du gravier roulé sous les jeux.

La préparation du terrain doit être effectuée par les cantonniers. Un rendez-vous est prévu avec l'entreprise pour rediscuter le devis.

Dans le cadre d'un partenariat avec la COR, la commune accueillera dans l'église le jeudi 30 juillet, l'événement de clôture du Festival en Beaujolais constitué par l'ensemble polyphonique cosaque Kouban.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

**Fait à Valsonne, le 9 avril 2015,**

La secrétaire de séance

Le Maire

Michèle Collin

Patrick Bourrassaut